

Portrait inédit d'un territoire en matière d'accueil du jeune enfant

Pour la première fois, la Cnaf a pu établir le portrait de l'offre et du recours aux dispositifs de conciliation (accueils et congé parental) pour les enfants de moins de trois ans, à la suite d'une expérimentation menée sur les communes de Toulon et de La Seyne sur Mer. L'ensemble des résultats est disponible dans le dernier numéro de [L'e-sentiel](#), en ligne sur caf.fr et dans les cartes dynamiques associées.

Auparavant, les informations relatives à la fréquentation des crèches était relativement méconnue, ce qui rendait difficile tout diagnostic sur les dispositifs d'accueil du jeune enfant, notamment au niveau d'un territoire. Conscients de l'enjeu d'une meilleure connaissance de l'offre et de l'usage par les familles de ces dispositifs pour conduire leur politique d'accueil de la petite enfance, Toulon et La Seyne sur Mer ont communiqué en 2018 leurs données statistiques sur les familles accueillies dans leurs crèches* (respectivement 39 et 11 structures).

Aujourd'hui, ces résultats permettent d'avoir une photographie locale précise de l'offre et du recours aux modes d'accueil : 44% des familles – avec au moins un enfant de moins de 3 ans - font appel à un ou plusieurs dispositifs de conciliation (crèches*, assistants maternels, salarié à domicile, et/ou du congé parental).

Qui garde les enfants de moins de trois ans de Toulon et de la Seyne-sur-Mer ?

- 24% sont accueillis en crèches*;
- 14% par les assistants maternels, les salariés à domicile ou les micro-crèches fixant librement leur tarif ;
- 8% des familles ont recours à la [Prestation partagée d'éducation \(Prepare\)](#) en cessant le travail, et 4% en conservant une activité à temps réduit.
- 56 % ne recourent à aucun dispositif de conciliation.

Qui sont les enfants accueillis ?

En 2017, 2 400 familles à Toulon et 300 à la Seyne-sur-Mer ont recouru au moins une fois à une crèche. Parmi eux, les couples dont les deux parents travaillent sont les plus nombreux (47%). Les monoparents actifs sont 10,3%.

Les familles sous le seuil des bas revenus forment ¼ du public accueilli (25,2%), et sont sous-représentées dans les crèches, en regard de leur part dans la population de ces deux communes. Enfin, 12,7% des familles utilisant les crèches* bénéficient également de la Prepare à plein temps, et 12,1% à temps partiel.

La carte de l'implantation des crèches*, croisée avec la part d'enfants de familles aux bas revenus, disponible sur cafdata.fr en format interactif, permet une analyse encore plus fine par quartier ou par type de structure. Sur les deux communes, les micro-crèches associatives semblent particulièrement investies dans l'accueil des enfants en situation de pauvreté. 11 structures sont d'ailleurs labellisées en 2018 « à vocation d'insertion professionnelles », pour les parents en recherche d'emploi.

Inscrite dans la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) de la Cnaf, cette expérimentation doit être généralisée à l'ensemble du territoire à horizon 2021.

* les crèches parentales, associatives, communales ...



Contacts presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84

Jackie EDI
01 45 65 68 91

presse@cnaf.fr